

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, MARTY Maurice, PRADELS Michel, BIBAL Laurence, EPRINCHARD Michel, GLADIN Nathalie, GREFFEUILLE Isabelle, GROUILLER Agnès, MOULY Philippe, MURAT Alexis.

Excusés : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), MIRABEL Isabelle (procuration à Jean-Pierre ISSALY), Caroline MOULY (procuration à Nathalie GLADIN), LAVERNHE Brice, DELFORGE Christine, GARIBAL Christine, VALAYER Christian.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Approbation du PV du 8 novembre 2018
- Travaux d'assainissement avenue de Rodez
- Redevance assainissement
- Mise en non-valeur
- Tarifs municipaux
- Décisions modificatives au budget
- Résidence Service
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Délibération n° 2018-62 - Fonctionnement des assemblées
Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Alexis MURAT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n° 2018-63 - Fonctionnement des assemblées
Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Réseaux d'assainissement avenue de Rodez

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a attribué l'aide attendue pour la réalisation des réseaux d'assainissement avenue de Rodez. La subvention s'élève à 278 211 euros. Le montant de l'opération est de 650 294 € HT (travaux et frais annexes). Il est rappelé que le marché de travaux a été confié aux co-contractants EIFFAGE et SIRMAIN. Les travaux vont débuter en février 2019. Une réunion d'information auprès des riverains est fixée au jeudi 10 janvier.

Il est rappelé la nécessité d'enlever les platanes. Des arbres nouveaux seront replantés.

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Délibération n° 2018-64 – Finances locales
Redevance assainissement

EXPOSE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, par la délibération du 30 novembre 2017, le conseil municipal avait décidé de maintenir le tarif de la part variable de la redevance d'assainissement à 1,80 € le m³ d'eau consommé durant l'année 2018 ainsi que la part fixe à 100 € par rapport à l'année précédente.

M. le Maire propose de maintenir ces tarifs.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance d'assainissement 2019 pour la facturation 2020 comme suit :

- la part fixe à 100 €uros et précise qu'en cas de déménagement ou d'emménagement en cours d'année, la part fixe sera calculée suivant la période constatée sur le rôle de l'eau, et que tout mois commencé est dû.

- la part variable à 1,80 €uros - proportionnellement au volume d'eau consommé durant l'année 2019.

Délibération n° 2018-65 – Finances locales
Tarifs municipaux 2019

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les tarifs pour 2019, comme suit :

	Rappel tarifs 2018			Tarifs 2019		
	Personnes et organismes extérieurs à la Commune	Personnes et organismes résidant sur la Commune	Associations de la commune	Personnes et organismes extérieurs à la Commune	Personnes et organismes résidant sur la Commune	Associations de la commune
Salle des fêtes (Espace A.Jarlan)						
Location de la grande salle (24h : 8h à 8h)	540 €	170 €	gratuit	540 €	170 €	gratuit
Utilisation des cuisines	260 €	185 €	82 €	260 €	185 €	82 €
Forfait mariage, salle (du vendredi matin au dimanche soir)	750 €	300 €		750 €	300 €	
Mise à disposition du personnel communal	8h à 18h : 32€/h	8h à 18h : 32€/h	gratuit	8h à 18h : 33€/h	8h à 18h : 33€/h	gratuit
	après 18 h : 64€/h	après 18 h : 64€/h		après 18 h : 66€/h	après 18 h : 66€/h	
Option nettoyage	250 €	250 €		250 €	250 €	gratuit
salles de réunion						

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Petites salles Espace André Jarlan, Espace culturel, salle sous la halle	110 €	56 €	gratuit	110 €	56 €	gratuit
--	-------	------	---------	-------	------	---------

Rappel tarifs 2018			Tarifs 2019		
Personnes et organismes extérieurs à la Commune	Personnes et organismes résidant sur la Commune	Associations de la commune	Personnes et organismes extérieurs à la Commune	Personnes et organismes résidant sur la Commune	Associations de la commune
Matériel communal					
	Personnes et organismes privés	Associations de la commune	Personnes et organismes privés	Associations de la commune	
chaises	0,33 €	gratuit	0,33 €	gratuit	
tables	2,62 €	gratuit	2,62 €	gratuit	
Cimetière					
Concession au cimetière	tarif au m ²		tarif au m ²		
Durée : 30 ans	60 €		60 €		
Emplacement Columbarium	l'emplacement		l'emplacement		
Durée : 30 ans	1 050 €		1 050 €		

Délibération n° 2018-66 – Finances locales
Décision modificative n° 1 au budget Lotissement la Granière

EXPOSE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative ci-après concernant les écritures de stocks :

			Dépenses	Recettes
Investissement				
O40	3555	intégration stock	37 115,00	
O40	3555	en cours stock		25 942,90
	O21	virement de la section fonctionnement		11 172,20
TOTAL			37 115,00	37 115,10
Fonctionnement				
	O23	virement de la section fonctionnement	11 172,20	
O42	71355	intégration du stock	25 942,80	
O11	6015	Terrain à aménager	- 80 714,17	
	605	Travaux	13 533,85	
65	6522	Reversement excédent	67 180,32	
71	71355	Variation de stock		37 115,00
TOTAL			37 115,00	37 115,00

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 relative au budget lotissement la Granière.

Délibération n° 2018-67 – Finances locales
Décision modificative n° 2 au Budget Assainissement

EXPOSE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la décision modificative ci-après :

Fonctionnement						
chapitre	libellé - article		BP 2018	DM n°1	recettes	Crédit BP + DM
				dépenses		
O11	Electricité	6061	21 000	3 000 €		24 000,00 €
65	Mise en non-valeur	6541	750 €	2 250 €		3 000,00 €
70	Participation raccordement assainissement	70613	10000		5 250 €	15 250,00 €
				5 250 €	5 250 €	

DECISION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 relative au budget assainissement.

Résidence Services

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des démarches entreprises dans le cadre du projet de Résidence Services. Des visites et des renseignements ont été pris auprès d'établissements de ce type. M. le Maire est en contact avec les services du Département pour une analyse des financements mobilisables pour ce projet.

Une demande d'avis des domaines a été déposée pour l'acquisition de l'ancien hôtel Marre. Mme Pailhasse, propriétaire de l'hôtel-restaurant Delhon a fait savoir à M. le Maire qu'elle était disposée également à vendre son établissement.

Un ensemble immobilier d'environ 1500 m² serait ainsi disponible.

Délibération n° 2018-68 – Finances locales
Mise en non-valeur de titre de recette

EXPOSE :

COMMUNE DE RIGNAC
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en raison des poursuites infructueuses ou restées sans effet pour de recouvrement de la redevance assainissement, il y a lieu de mettre en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 2 690.51 euros

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à admettre en non-valeur les titres de recettes concernant la redevance assainissement pour un montant de 2 690.51 euros.

Décision dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

Décision du 26 novembre :

Acquisition d'un Jumpy Citroën d'un montant de 10300 € HT, 12360 € TTC au Garage Cavalier.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.